

Deux batailles à mener sans tarder

Les rapports préparatoires esquissent, parfois en creux, deux points qui appellent la mobilisation du SNES.

1/ Sur les liens CAPES / Agrégation

Le positionnement du CAPES au cours du M1 est lourd d'un décrochage, à très court terme, entre les deux concours.

Il rend illusoire toute amélioration des conditions de rémunérations et de service des certifiés et des agrégés « revalorisés ». Au contraire : prenant appui sur le niveau requis pour le CAPES, le ministère - tout en maintenant deux niveaux de salaires - rémunèrera désormais les agrégés, titulaires d'un M2 à l'échelon 1, soit comme un agrégé recruté au niveau Maîtrise il y a 5 ans !

Au delà, se pose la question du vivier de candidats à l'Agrégation. Il n'est désormais plus possible de préparer à la suite les deux concours avec un report de stage : les étudiants devront choisir, dès la L3, entre CAPES et Agrégation, entre 1 ou 3 ans d'études (non rémunérées), entre études disciplinaires à l'Université et professionnalisantes en ESPE. D'éventuels prérecrutés obtiendront-ils, eux, le financement de leur agrégation ?

La menace sur la place de l'Agrégation dans le second degré est donc on ne peut plus claire, ainsi que le risque de coupure entre les deux corps, au détriment des certifiés et d'une certaine vision de nos métiers : il est urgent d'agir pour un CAPES après le M2 !

2/ Sur le GrAF

Il ne s'agit pas de s'opposer frontalement au principe du GrAF : l'expérience de 1989 et de la Hors-Classe a montré tout l'intérêt de ce genre de dispositifs statutaires pour les collègues, une fois créés et correctement investis par le travail syndical d'extension des conditions d'accès.

La question est plutôt de voir comment il sera possible d'ouvrir l'accès au GrAF au plus grand nombre. Pour le moment, celui-ci semble réservé aux collègues ayant exercé un temps suffisant en Education Prioritaire (temps qu'il semble raisonnable de fixer autour d'une dizaine d'années).

Il est souhaitable d'envisager dès maintenant qui seront les prochains collègues à pouvoir en bénéficier : le Congrès pourrait demander à en étendre l'accès aux PFA, après un ou deux passages dans la fonction, dans les conditions définies par ailleurs.

Les prochains congrès devront réfléchir aux autres parcours susceptibles de mener à ce grade, en gardant à l'esprit un principe simple : plus il y aura de parcours y débouchant, plus le SNES aura réussi à en faire bénéficier un grand nombre de collègues...

Pierre Priouret, UA Toulouse